



**NBSO  
ERNB**

EXPLOITANT DU RÉSEAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Rapport annuel

2009-10



# Table des matières

Mission, vision et profil d'entreprise de l'ERNB .....	2	Affaires juridiques et réglementaires .....	11
Coup d'œil sur le réseau.....	3	Développement organisationnel.	12
Message du président-directeur général.....	5	Photos des membres du CA et du comité exécutif .....	14
Comité consultatif du marché.....	6	États financiers .....	15
Discussion et analyse de la direction		Rapports des vérificateurs indépendants.....	17
Exploitation du réseau .....	7	Notes afférentes aux états financiers.....	32
Conformité du réseau .....	9		
Planification du réseau .....	10		

## Énoncé de mission

L'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (ERNB) facilite la mise en place d'un marché équitable, efficient et ouvertement compétitif pour la production d'électricité et voit à l'exploitation bien planifiée, sûre, fiable et économique du réseau électrique interconnecté pour la région servie.

## Énoncé de vision

Être le chef de file sur le plan de la planification et de l'exploitation d'un réseau électrique régional fiable, bien coordonné, économique et durable du point de vue environnemental.

## Profil d'entreprise

L'ERNB est une corporation indépendante à but non lucratif constituée le 1er octobre 2004 en vertu de la Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick.

## Rôles

L'ERNB a cinq rôles clés :

- Exploitant du marché pour le Nouveau-Brunswick
- Autorité de stabilisation (AS) pour le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le nord du Maine
- Coordonnateur de la fiabilité (CF) pour la région du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du nord du Maine (un des seize coordonnateurs de la fiabilité en Amérique du Nord)
  - Coordonnateur de la planification
  - Exploitant du réseau de transport

### Coordonnateurs de la fiabilité de la NERC



# Coup d'œil sur le réseau

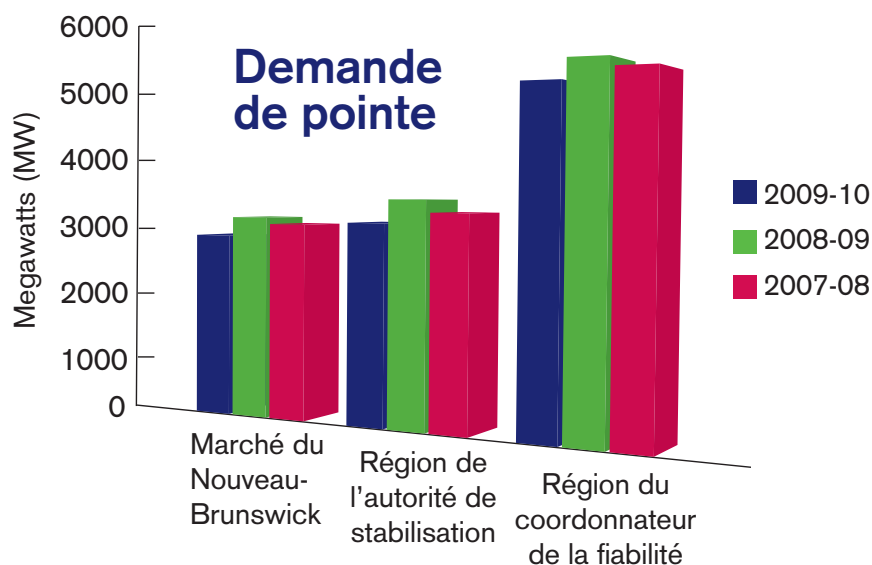
Marché du Nouveau-Brunswick	Unité	2010	2009	2008
Charge de pointe	MW	2 877	3 176	3 078
Capacité de production totale	MW	4 574	4 475	4 376
Capacité éolienne totale	MW	294	195	96
Interconnexions		6	6	6
Capacité d'importation	MW	2 209	2 209	2 209
Capacité d'exportation	MW	2 592	2 592	2 592
Réceptions d'énergie prévues	GWh	21 811	20 083	21 197
Livraisons d'énergie prévues	GWh	20 942	19 645	20 686
Pertes de transport prévues	GWh	869	438	511
Transactions énergétiques internes	GWh	9 717	10 839	13 222
Importations d'énergie	GWh	3 693	3 026	1 941
Exportations d'énergie	GWh	2 305	1 959	2 741
Transit d'énergie	GWh	2 996	2 113	3 292

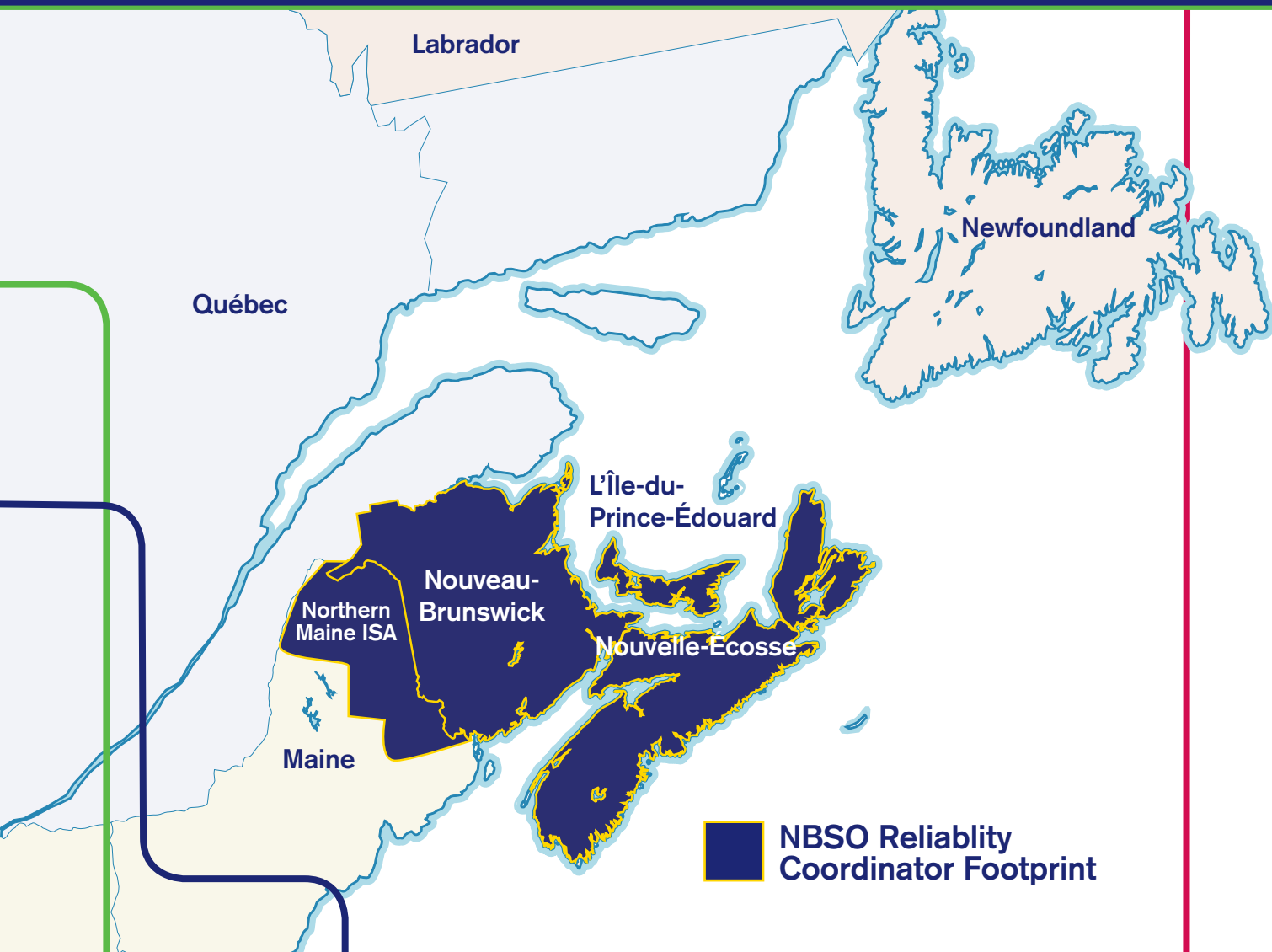
  

Région de l'autorité de stabilisation	Unité	2010	2009	2008
Charge de pointe	MW	3 124	3 489	3 298
Capacité de production totale	MW	5 012	4 898	4 799
Capacité éolienne totale	MW	404	392	171

Région du coordonnateur de la fiabilité	Unité	2010	2009	2008
Charge de pointe	MW	5 205	5 514	5 373
Capacité de production totale	MW	7 509	7 280	7 172
Capacité éolienne totale	MW	567	527	348





Le Québec prévoit augmenter sa capacité hydroélectrique de 1000 MW d'ici 2013 et sa capacité éolienne de 2000 MW d'ici 2015.

Emera et Énergie NB songent à augmenter de 500 MW la capacité de transport entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

L'Île-du-Prince-Édouard entend faire passer sa capacité éolienne de 165 MW à 500 MW d'ici 2013.

Le Maine et le Nouveau-Brunswick envisagent d'augmenter leur capacité de transport de 1500 MW.

À Terre-Neuve-et-Labrador, Newfoundland and Labrador Hydro a l'intention d'accroître sa capacité de production de 3000 MW d'ici 2015 grâce au projet hydroélectrique du Bas-Churchill.

La Nouvelle-Écosse s'est fixée pour objectif de produire 25 % de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2015 et 40 % d'ici 2020.

## Message du **président-directeur général**

Nous sommes heureux de présenter le rapport annuel 2009-2010 de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick.

En 2009-2010, l'industrie énergétique du Nouveau-Brunswick s'est retrouvée à la croisée des chemins dans un paysage qui connaissait une évolution rapide provoquée par les préoccupations environnementales et l'objectif d'accroître les activités commerciales avec nos homologues voisins. L'ERNB a démontré sa capacité à maintenir la fiabilité et l'adéquation du réseau devant ces défis, qui ont été relevés par le personnel en repensant le fonctionnement et le service aux consommateurs.

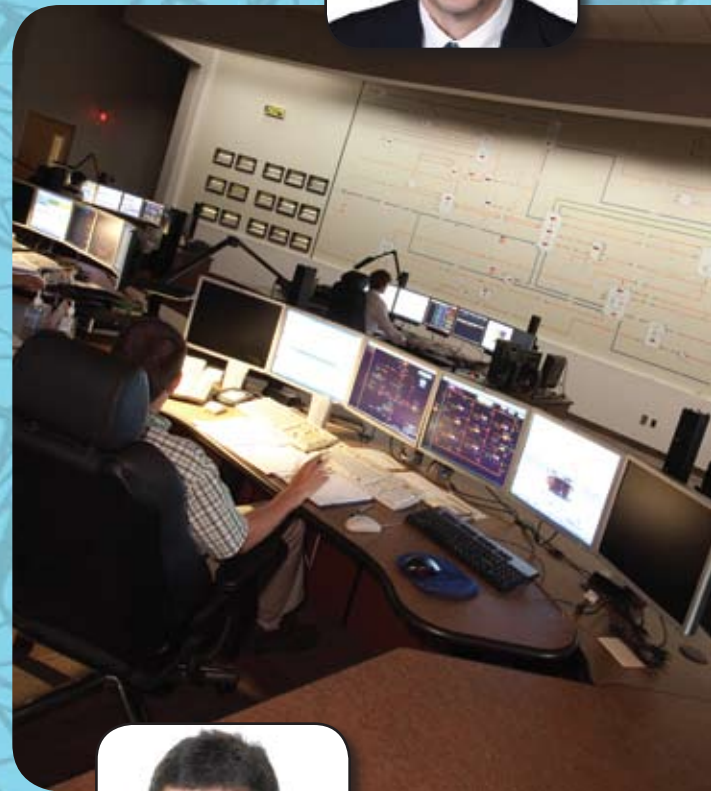
En tant qu'organisation publique qui revêt une importance cruciale pour le bien-être et les intérêts du Nouveau-Brunswick, l'ERNB doit constamment garder à l'esprit sa raison d'être. Nous avons donc redéfini notre mission et notre vision afin de continuer à répondre aux besoins des parties intéressées.

L'ERNB a adopté un processus de planification stratégique annuel qui fournit un horizon à plus long terme et réaffirme l'orientation prise par la corporation sur la voie de l'autosuffisance, de l'exploitation des énergies renouvelables pour le réseau électrique, de la gestion du vieillissement de la main-d'œuvre, de l'adaptation aux politiques provinciales et fédérales ainsi que de l'optimisation des possibilités d'intégration de nouvelles technologies dans le réseau.

L'embauche de tous les employés anciennement détachés par Énergie NB a été une étape décisive dans l'histoire de l'ERNB. La mise en place d'une seule structure de gouvernance pour l'effectif complet de notre organisation jouera un rôle clé dans la gestion du changement. L'ERNB sera capable d'assumer son rôle de leadership avec plus d'efficacité dans les activités du réseau, la conception du marché et la planification du réseau électrique.

Grâce au soutien et aux compétences de ses employés, l'ERNB restera un chef de file au Nouveau-Brunswick et dans la région en ce qui concerne le développement et l'intégration de nouvelles méthodes de gestion des besoins en énergie, assurant la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement, ainsi que, à plus long terme, la réalisation des objectifs environnementaux à un coût abordable.

**Curtis Howe**  
Président du conseil



**Sylvain Gignac**  
Président-directeur général

## Comité consultatif du marché

En 2009-2010, le Comité consultatif du marché (CCM) s'est réuni quatre fois. Son calendrier a été réduit, le projet de vente d'Énergie NB à Hydro-Québec en cours d'année ayant créé de l'incertitude quant à l'avenir.

Le CCM a examiné un ensemble de modifications aux règles du marché et formulé une recommandation positive au conseil d'administration de l'ERNB. Ces modifications faciliteront la mise en place d'une production variable intermittente visant à accroître la capacité de production éolienne. Elles équilibrent la nécessité de maintenir la fiabilité du réseau et de maximiser la production d'énergie renouvelable en tant que ressources de fonctionnement à faible coût.

Le CCM a défini et étudié des modifications possibles à la Loi sur l'électricité, au tarif d'accès au réseau de transport et aux règles du marché de l'électricité du Nouveau-Brunswick qui permettraient de mieux répondre aux besoins des consommateurs.

Il a par ailleurs eu des discussions préliminaires sur la nécessité de revoir le facteur de perte de transport du tarif et son impact sur les frais mensuels résiduels.

En cours d'année, il a examiné et commenté le rapport de l'ERNB sur la situation du marché (State of the Market Report) et l'évaluation de l'adéquation des installations de production et de transport pour dix années (10-Year Assessment of the Adequacy of Generation and Transmission Facilities).

Il a examiné la méthode pour établir les limites de production durant les périodes où le prix est supérieur à zéro.

Il s'est penché sur les méthodes permettant d'optimiser le réseau sur une base plus fréquente et a recommandé que les optimisations « horaires » aient lieu de façon ponctuelle, entraînées par un événement unique.

Enfin, le CCM a discuté de l'impact sur le marché de la demande d'avantages de la Nouvelle-Angleterre et il a été convenu que tous les membres feraient de leur mieux pour s'assurer que cet État saisisse bien le point de vue des Maritimes.

**Le Comité consultatif du marché se compose de représentants des producteurs, des négociants, des fournisseurs du réseau de transport, des distributeurs, des défenseurs des intérêts environnementaux et de l'ERNB.**



DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

# Exploitation du réseau

Maintenir un réseau électrique intégré sûr et fiable exige la gestion efficace et efficiente d'un ensemble complexe de ressources humaines et techniques ainsi que le respect des normes et critères de l'industrie, des règles et procédures du marché et des politiques, procédures et lignes directrices de l'ERNB. L'exploitation du réseau a aussi une fonction de règlement et de services qui coordonne les ressources de transport et de production, prévoit la demande et les services auxiliaires afin d'assurer le fonctionnement fiable du réseau de transport et administre le tarif d'accès au réseau de transport (TART) et le règlement du marché.

L'année 2009-2010 a été chargée, mais aucun événement majeur n'est venu perturber la fiabilité du réseau. On s'est essentiellement employé à renouveler et moderniser l'infrastructure existante et à consolider les ressources.

Deux centrales de production du réseau du Nouveau-Brunswick ont été mises hors service : la centrale au charbon de Grand Lac, d'une capacité de 57 MW, et la centrale hydroélectrique de Musquash, d'une capacité de 2 MW. On a augmenté la capacité de production grâce au parc éolien de Caribou, près de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, d'une capacité de 99 MW.

Des évaluations de l'adéquation des ressources ont été réalisées avec un horizon temporel compris entre le lendemain et dix-huit mois. Elles ont tenu compte des pannes des "générateurs, des limites de transport, des charges prévues et des besoins en matière de services auxiliaires pour garantir une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins au moment où ils surgissent.

En 2009-2010, l'exploitation du réseau de transport et l'administration du TART ont entraîné des revenus de 103 millions de dollars, soit 3 millions de plus que l'année précédente. Cette augmentation comprend les transactions énergétiques d'urgence de

décembre et janvier. Les données suivantes sur la capacité et le volume démontrent l'ouverture du réseau de transport.

Un projet visant la modernisation de l'infrastructure de la salle de commande de l'exploitant du réseau a été lancé en cours d'année afin de reconfigurer l'espace et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail pour qu'ils soient adaptés à une salle de commande fonctionnelle 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Cette initiative procure un meilleur environnement aux opérateurs qui font des quarts de douze heures pour assurer la fiabilité des réseaux en vrac dans la zone couverte par le Coordonnateur de la fiabilité.



Type	Classe	Optimisation	Total des MW prévus	Calendriers
Réseau	Garantie	Horaire	1 476 128	84 966
		Mensuelle	223	1
		Annuelle	10 035	7
Point à point	Garantie	Quotidienne	13 782	136
		Hebdomadaire	2 173	27
		Mensuelle	7 294	128
		Annuelle	1 388	17
		Horaire	258 922	7 405
Point à point	Non garantie	Quotidienne	424	22
		Hebdomadaire	272	9
		Mensuelle	516	23
	Secondaire	Horaire	45 235	748
		Quotidienne	710	61
		Mensuelle	254	21

Une initiative pour relever le défi du vieillissement de la main-d'œuvre a également été mise en place en cours d'année. L'ERNB axe ses efforts de recrutement, formation et rétention sur la réalité démographique dans ce secteur d'activité clé, reconnaissant que la formation des opérateurs est un effort pluriannuel avant qu'ils soient prêts à faire des quarts. Les plans incluent la formation de deux nouveaux opérateurs par année pendant les trois prochaines années. Les deux nouveaux opérateurs formés en 2009-2010 ont obtenu la certification de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) et terminé la formation dans la salle de commande. Par ailleurs, les exigences de formation continue à l'égard des opérateurs existants doivent inclure 200 heures d'apprentissage permanent NERC tous les trois ans. En 2009-2010, tous les opérateurs qui devaient renouveler leur certification ont satisfait à cette exigence.

quels ont pris part 80 participants : opérateurs de réseau, services publics, grands clients industriels et autres parties intéressées dans la zone couverte par le Coordonnateur de la fiabilité.

L'achèvement de la migration des employés anciennement détachés par Énergie NB a contribué à l'exercice efficace des fonctions liées à la fiabilité et au fonctionnement du réseau, notamment la prestation d'un soutien d'ingénierie d'exploitation, maintenant intégré à l'équipe d'exploitation du réseau.

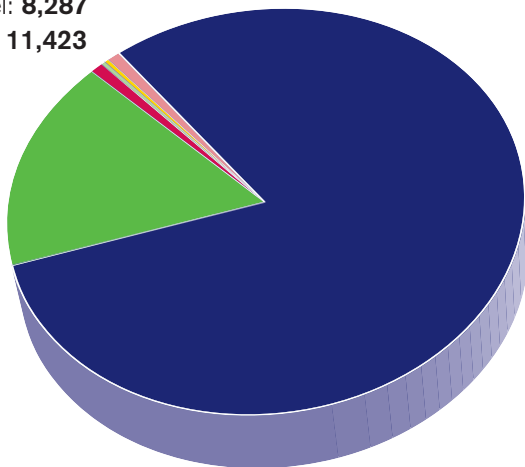
Deux initiatives clés en matière de technologies de l'information (TI) ont été mises en œuvre pour l'exploitation du réseau. La première concerne les préparatifs pour une vérification par la NERC de la protection des infrastructures essentielles. L'ERNB est soumis à la vérification de la conformité aux normes de fiabilité. Les préparatifs comprennent l'examen des politiques, procédures, listes d'équipement et dessins techniques afin de déceler toute lacune par rapport aux normes.

La seconde initiative de TI est le remplacement du programme d'acquisition de données connu sous le nom de SCADA/EMS (Supervisory Control and Data Acquisition / Energy Management System). Le soutien technique du système n'était plus assuré en raison de son ancienneté et les pièces de rechange provenaient de systèmes mis hors service. En 2009-2010, les services d'un consultant ont été retenus pour qu'il fournisse des spécifications techniques et agisse comme acheteur, ce qui a abouti à la fin de l'année à des négociations avec un fournisseur. La prochaine étape en 2010-2011 est l'achat et la mise en œuvre du système, qui devrait coûter 3 millions de dollars. Ce système sera inscrit à l'actif; il sera financé et amorti sur sa durée de vie utile.

Pour l'avenir, plusieurs initiatives amélioreront la fiabilité du réseau, notamment de gros travaux de maintenance – repoussés à 2012 – à la centrale de Point Lepreau, l'ajout d'un nouveau transformateur de raccordement au terminal de Norton, un projet sur le chemin Keene incluant une nouvelle ligne et un nouveau transformateur prévus pour l'automne 2010 et un arrêt de la centrale d'Orrington afin de terminer les réparations du condensateur en série.

## Réservations du réseau de transport Exercice 2009-2010

- Réseau horaire: **1,476,128**
- Point à point horaire: **304,157**
- Quotidien: **14,916**
- Hebdomadaire: **2,445**
- Mensuel: **8,287**
- Annuel: **11,423**



Le Coordonnateur de la fiabilité a, entre autres rôles, celui de veiller à ce que l'organisation soit prête à réagir à des événements qui pourraient entraîner une panne partielle ou totale dans la région. En 2009-2010, l'ERNB a planifié et mené deux exercices de restauration du réseau, aux-

DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## Conformité du réseau

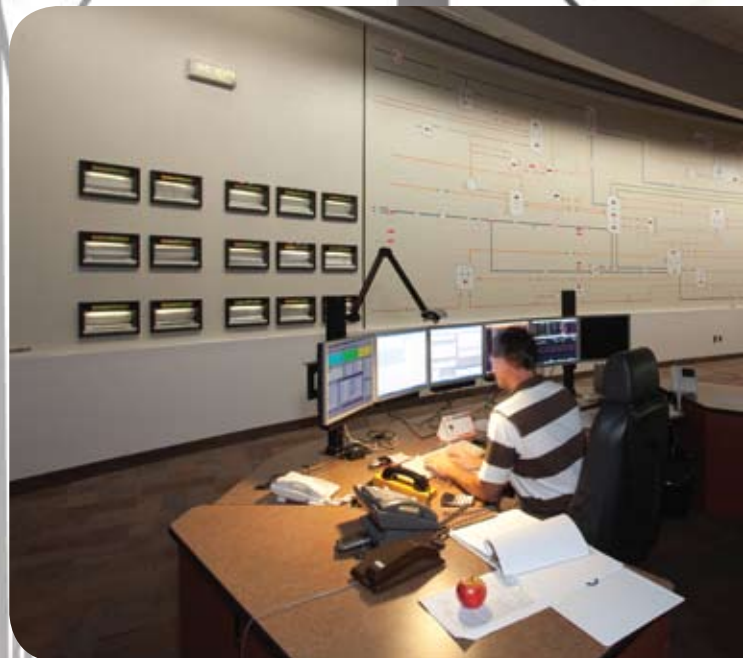
En 2009-2010, l'ERNB a continué à élaborer et mettre en oeuvre des programmes de conformité afin d'assurer la fiabilité du réseau en vrac.

L'exercice 2009-2010 a été la première année complète de mise en oeuvre du Programme de conformité aux normes de fiabilité du Nouveau-Brunswick, la Procédure de marché MP-08, applicable aux propriétaires, utilisateurs et opérateurs du réseau en vrac du Nouveau-Brunswick. En vertu de ce programme, l'ERNB adopte plus de 160 normes de la NERC ainsi que du NPCC et met en oeuvre des processus de surveillance et d'application des normes selon un arrangement établi conformément aux protocoles d'entente signés en 2008 avec les deux organisations susmentionnées.

En 2009-2010, l'ERNB a réalisé plus de 100 évaluations de la conformité conformément à la procédure MP-08. En novembre 2009, l'examen du programme par la NERC et le NPCC a conclu : « Globalement, l'équipe d'évaluation du NPCC est d'avis que la procédure de conformité MP-08 de l'ERNB, le Programme de conformité aux normes de fiabilité du Nouveau-Brunswick, couvre les aspects d'un programme solide de conformité aux normes de fiabilité. Le personnel de conformité de l'ERNB est compétent et bien préparé à mettre en oeuvre ce programme ».

En août 2009, l'ERNB a mis en oeuvre le Programme de conformité aux normes de fiabilité dans les Maritimes. Ce programme établit l'organisation et les processus nécessaires pour mettre en oeuvre et surveiller le respect des exigences du NPCC dans les Maritimes. Il s'applique aux entités des Maritimes qui sont membres du NPCC ou ont signé un accord avec l'ERNB. L'ERNB agit comme administrateur du programme et surveillant de la conformité.

L'ERNB continuera à consolider son rôle en matière de conformité en développant et améliorant son propre programme interne de conformité aux normes de fiabilité. Ce travail améliorera la gestion de l'attestation des données de conformité et renforcera sa capacité à démontrer plus efficacement sa conformité aux normes de fiabilité applicables.



## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## Planification du réseau

Dans le cadre de son mandat, l'ERNB est chargé d'entreprendre et de coordonner la planification et le développement du réseau électrique intégré afin de maintenir et d'assurer son adéquation et sa fiabilité pour répondre aux besoins présents et futurs et pour le fonctionnement efficace d'un marché concurrentiel. Un des objectifs du processus de planification de l'ERNB est d'assurer la coordination, l'ouverture et la transparence pour tous les clients de transport et les voisins interconnectés selon une approche non discriminatoire.

Pour faciliter la réalisation de l'objectif du processus de planification ouvert, l'ERNB a tenu son premier atelier de planification du transport le 24 juin 2009. Quelque 125 personnes y ont assisté, notamment des planificateurs du transport au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, des représentants des municipalités, des membres du Comité consultatif du marché du Nouveau-Brunswick, des représentants des entités de service de charge, des fournisseurs de services de distribution et de l'industrie au sens large, des représentants des ministères de l'Énergie et de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, de l'organisme de réglementation provincial ainsi que de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick. Les présentations à cet atelier ont porté entre autres sur les responsabilités en matière de planification du transport, les critères de conception, les besoins du réseau, les projets proposés, le processus de connexion des installations et la participation des parties intéressées à la planification du transport.

L'ERNB organisera d'autres ateliers sur la planification du transport sur une base annuelle. Ces futurs ateliers pourraient inclure d'autres présentations sur la participation de l'ERNB à divers comités du Northeast Power Coordinating Council (NPCC), entre autres en ce qui concerne l'élaboration de normes de planification du transport.

### Énergie durable

Des changements ont été apportés en cours d'année à la réglementation du marché pour faciliter l'intégration de la production d'énergie renouvelable non répartissable, par exemple l'énergie éolienne, dans les activités du réseau et le règlement du marché. Étant donné leurs coûts de production minimaux et leur dépendance envers les conditions de vent, il est difficile

d'exploiter les parcs éoliens de la même façon que les installations de production d'énergie hydroélectrique ou thermique. Les changements apportés à la réglementation permettent aux parcs éoliens de produire autant d'énergie qu'ils le peuvent dans des conditions normales. Dans les périodes de surproduction, ils peuvent être soumis à des compressions pour préserver la fiabilité du réseau. Les déviations des parcs par rapport au calendrier de production sont traitées au prix d'équilibre horaire. Les compressions, si elles sont exigées, doivent se faire sur une base équitable et bien définie.

Un guide sur les exigences de connexion pour la production d'énergie éolienne a été rédigé et la rétroaction des parties intéressées sera incorporée à la version définitive. Ce document traite de quelques-unes des lacunes de l'entente de connexion standard existante. Cette entente standard a été adoptée en 2003 et n'a pas été conçue dans la perspective de la production d'énergie éolienne. Par ailleurs, le guide sur les exigences de connexion pour la production d'énergie éolienne rassemble et simplifie certaines exigences techniques, ce qui facilite la tâche aux promoteurs de parcs éoliens potentiels.

Des recherches documentaires et un projet pilote de prévision ont permis à l'organisation de mieux comprendre la nécessité de services opérationnels de prévision en matière de production d'énergie éolienne. Ces exercices ont également fourni des renseignements sur les capacités des fournisseurs commerciaux de services de prévision. Fort de ces nouvelles connaissances, l'ERNB est mieux positionné pour procéder à l'achat concurrentiel d'un service commercial de prévision en matière de production d'énergie éolienne. L'utilisation d'un tel service l'aidera à exploiter le réseau électrique de façon fiable et efficace.

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## Affaires juridiques et réglementaires

Pendant l'été et le début de l'automne 2009, la principale activité des Affaires juridiques et réglementaires a été la préparation du document sur les besoins en recettes annuelles de l'ERNB pour l'exercice suivant.

Cependant, le protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec a été signé peu de temps avant la date prévue pour le dépôt de cette demande et la procédure réglementaire a été mise en attente. L'attention du ministère s'est alors portée sur l'exercice du devoir de diligence concernant la réintégration proposée de l'ERNB dans Énergie NB et sa vente ultérieure à Hydro-Québec. À la fin janvier, on a appris que l'ERNB resterait un organisme indépendant et le processus réglementaire concernant les besoins en recettes pour 2010-2011 a repris. Toutefois, le retard de la procédure a contraint l'ERNB à

demander un apport de fonds provisoire, qui lui a été accordé juste avant la fin de l'exercice.

Au cours de l'année, le service a aussi joué un rôle actif dans la stratégie de migration, en particulier en ce qui concerne les relations de travail liées à la mutation d'employés d'Énergie NB à l'ERNB.

En 2010-2011, les activités juridiques et réglementaires devraient se concentrer sur trois audiences prévues devant la Commission de l'énergie et des services publics ainsi que sur les questions de liens contractuels et de relations de travail découlant de l'exécution de la stratégie de migration.



## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## Développement organisationnel

Le plan d'affaires de l'ERNB pour 2009-2010 comprenait plusieurs objectifs stratégiques : développement organisationnel, planification intégrale du réseau électrique, évaluation et augmentation de l'accès au réseau de transport, amélioration de la coordination avec d'autres marchés et facilitation du développement des énergies renouvelables. Plusieurs projets issus de ces objectifs étaient planifiés pour l'exercice.

Les initiatives de l'ERNB et de toute l'industrie de la production d'électricité au Nouveau-Brunswick ont été fortement touchées par les discussions commerciales qui se sont tenues entre les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick en 2009-2010. La nature de ces discussions a été annoncée le 29 octobre 2009 et un protocole d'entente entre les deux provinces a été publié. L'entente proposée représentait un changement structurel fondamental dans l'industrie de la production d'électricité au Nouveau-Brunswick. Le protocole prévoyait explicitement le transfert à Énergie NB des fonctions de l'ERNB et le transfert au Québec de l'obligation de servir.

L'ERNB a réagi en mettant au placard certains de ses projets et en réorientant ses ressources afin de soutenir les efforts du gouvernement provincial pour mettre en œuvre la transaction proposée. L'agence a fourni cet appui tout en continuant à remplir son mandat à l'égard de la fiabilité des activités et de l'efficacité du marché. Le 20 janvier 2010, une transaction révisée a été annoncée. Elle prévoyait que l'ERNB continuerait à exister en tant qu'organisme indépendant et distinct. Aussi l'ERNB a-t-il réorienté le soutien qu'il apportait aux efforts du gouvernement

provincial de façon à refléter la transaction révisée, toujours en s'acquittant de son mandat tel que prescrit par la loi. Ce soutien s'est poursuivi jusqu'à l'annonce de la fin des discussions entre les deux provinces, le 24 mars 2010, à quelques jours de la fin de l'exercice de l'ERNB, le 31 mars.

Parmi les projets du plan d'affaires à avoir été réalisés au cours de l'année, mentionnons l'examen de la structure organisationnelle, des locaux à bureaux supplémentaires, l'embauche directe d'employés détachés, l'embauche d'employés afin de pourvoir de nouveaux postes, l'examen du tarif de transport et des règles du marché, un projet pilote de service de prévision pour la production d'énergie éolienne, la révision des règles du marché dans la perspective de l'énergie éolienne et l'examen du processus de planification du transport.



### Locaux à bureaux

Avant 2009, l'ERNB était hébergé dans le bâtiment du Centre de conduite du réseau (CCR), rue Canada, à Marysville (Nouveau-Brunswick). Toutefois, étant donné les responsabilités croissantes et l'augmentation parallèle du nombre d'employés, le besoin de nouveaux locaux se faisait sentir. L'ERNB a donc cherché des locaux supplémentaires et les a trouvés à moins de 8 km : un espace de 5775 pi<sup>2</sup> (plus de 500 m<sup>2</sup>) dans un nouveau bâtiment au 510, promenade Brookside. Le fonctionnement de l'entreprise depuis deux endroits différents est considéré comme une réponse temporaire au besoin d'espace additionnel. On commencera à se pencher sur une solution en matière de locaux en 2010-2011 dans le but d'avoir un arrangement permanent pour l'espace de travail à l'expiration de ce contrat de location temporaire, en 2014.



### Ressources humaines

L'ERNB a connu une croissance importante en 2009-2010, avec l'ajout de six nouveaux postes.

Un plan d'établissement a été élaboré afin de définir et de suivre la dotation en personnel et de soutenir le document sur les exigences au chapitre des recettes de l'ERNB soumis à la Commission de l'énergie et des services publics.

L'achèvement de la stratégie de migration a abouti à la cessation de l'entente de détachement avec Énergie NB et au transfert à l'ERNB du personnel détaché. Cette stratégie avait pour but de mettre fin à l'entente de détachement et de consolider l'équipe de gestion de l'ERNB.

En 2009-2010, l'ERNB a organisé des concours pour pourvoir certains postes, notamment deux d'opérateur de réseau, deux d'ingénieur-planificateur, un de comptable général et un d'économiste. Malgré le gel des procédures pendant les discussions entre le Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec, ces postes ont été pourvus, ce qui a aidé l'ERNB dans son développement organisationnel.

Les plans pour 2010-2011 comprennent l'embauche d'un ingénieur opérationnel, de deux ingénieurs de la conformité, de deux spécialistes en technologie de l'information, d'un adjoint en ressources humaines et d'un agent de développement de marché.

### Plan de relève

Étant donné la nature hautement spécialisée et complexe de ses activités et le temps nécessaire aux nouveaux employés pour acquérir les connaissances, compétences et aptitudes nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions, l'ERNB doit prévoir aussi rigoureusement que possible le roulement du personnel et la dotation des nouveaux postes.

L'ERNB a dressé la liste des futures retraites et élaboré des procédures de planification de la relève qui impliquent une surveillance et une mise à jour constantes par la direction du plan d'établissement actuel et prévu ainsi qu'un compte rendu au conseil d'administration.

Au cours de la prochaine année, les trois départs à la retraite prévus concernent des postes de contrôleur, d'analyste administratif et de spécialiste de l'exploitation et du règlement du marché.

## Conseil d'administration et direction



**Curtis Howe, ing.**  
Président du conseil  
Président, Mariner Partners, Inc.  
Saint John (N.-B.)



**Robert W. Saintonge**  
Président du Comité  
des ressources humaines  
Conseiller financier et ex-sous-  
ministre, Gouvernement du  
Nouveau-Brunswick



**Fred Hutchinson**  
Membre du Comité des  
ressources humaines  
et de la gouvernance  
Courtier commercial,  
Cooke Insurance Group



**Anne Hickey**  
Membre du Comité  
des vérifications  
Analyste des renseignements  
sur le marché du travail  
Service Canada



**Brian H. Curry, CA**  
Président du Comité des  
vérifications  
Associé à la retraite, Curry &  
Betts, Chartered Accountants



**Sylvain Gignac**  
Président-directeur général



**Kevin C. Roherty**  
Secrétaire et chef,  
Services juridiques

## Comité exécutif



**Sylvain Gignac**  
Président-directeur général



**Jean Finn**  
Vice-président directeur,  
Planification et  
développement



**Kevin C. Roherty**  
Secrétaire et chef,  
Services juridiques



**Mark Jardine**  
Contrôleur



**Ross Stairs**  
Vice-président, Exploitation



**Norm Seely**  
Directeur,  
Ressources humaines  
et Administration

# Finances de l'ERNB

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

États financiers  
**31 mars 2010**  
(en milliers de dollars)

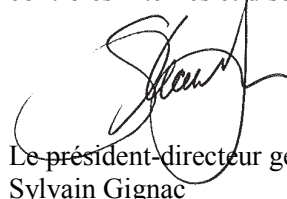
## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (l'« ERNB ») ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels nécessitent l'utilisation de jugements et d'estimations comptables importants afin de choisir et d'appliquer les règles comptables appropriées.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient les systèmes de contrôle interne nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les livres comptables sont fiables et que l'actif de l'ERNB est protégé de façon adéquate. Le service de Vérification interne passe en revue les procédures et les contrôles internes de la corporation afin de s'assurer qu'ils sont suffisants et cohérents et qu'ils sont appliqués de façon uniforme.

Le cabinet de vérificateurs indépendants PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, a vérifié les états financiers et a fait rapport sur ceux-ci. Son opinion est fondée sur les vérifications qu'il a effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Il incombe au conseil d'administration d'évaluer la direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers. Le conseil d'administration revoit les états financiers et recommande leur approbation, et il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs indépendants et le vérificateur interne pour évaluer les contrôles internes et discuter de toute autre question relative à l'information financière.



Le président-directeur général,  
Sylvain Gignac



Le 29 juillet 2010

**PricewaterhouseCoopers**  
**LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
**Comptables agréés**  
 300 Brunswick House  
 44 Chipman Hill, PO Box 789  
 Saint John, New Brunswick  
 Canada E2L 4B9  
 Téléphone +1 (506) 632 1810  
 Télécopieur +1 (506) 632 8997

## Rapport des vérificateurs

### Au conseil d'administration de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de l'**Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (ERNB)** au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ERNB. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ERNB au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### Comptables agréés



## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
<b>Produits</b>		
Transport :		
Tarif point à point	36 745	32 872
Tarif du réseau	46 004	48 456
Pénalité liée au facteur de puissance	844	1 028
	<hr/>	<hr/>
	83 593	82 356
Services accessoires	18 917	17 294
Divers	1 006	1 194
	<hr/>	<hr/>
	103 516	100 844
	<hr/>	<hr/>
<b>Charges</b>		
Transport	83 593	82 356
Services accessoires	8 036	7 284
Exploitation, entretien et administration	9 461	9 199
Amortissement	109	84
	<hr/>	<hr/>
	101 199	98 923
	<hr/>	<hr/>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Intérêts créditeurs	5	94
Intérêts débiteurs (contrat de location-acquisition)	(203)	(252)
	<hr/>	<hr/>
	(198)	(158)
	<hr/>	<hr/>
<b>Report des passifs réglementaires</b>	(2 119)	(1 763)
	<hr/>	<hr/>
<b>Résultat net de l'exercice et actif net</b>	-	-
	<hr/>	<hr/>

**Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010 \$	2009 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	–	–
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	109	84
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, montant net	1 979	(966)
Variation du passif au titre des prestations constituées, montant net	40	(69)
	<u>2 128</u>	<u>(951)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(449)</u>	–
<b>Activités de financement</b>		
Remboursements du principal d'un contrat de location-acquisition	<u>(88)</u>	(84)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	1591	(1 035)
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>2 329</u>	<u>3 364</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>3 920</u>	<u>2 329</u>

# Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

## 1 Nature des activités

L'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (« ERNB ») est un organisme indépendant du secteur public à but non lucratif responsable de l'exploitation du réseau de transport et de l'administration du Tarif d'accès au réseau de transport (TART). Il est aussi le coordonnateur de la fiabilité pour la zone des Maritimes.

L'ERNB a un conseil d'administration indépendant.

Les produits issus des activités de l'ERNB sont exempts de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial.

## 2 Principales conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et reflètent les principales conventions comptables suivantes.

### Réglementation

L'ERNB est réglementé par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») (auparavant la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick). Les règlements ont trait, entre autres, aux tarifs et aux conventions comptables. Les conventions comptables suivies par l'ERNB sont conformes aux PCGR utilisés dans le secteur du transport de l'électricité au Canada, ainsi qu'aux conventions prescrites par la CESP. Les coûts et les crédits sont reportés au bilan à titre d'actifs et de passifs réglementaires pour des montants qui seraient autrement inclus dans les résultats, quand l'ERNB est autorisé à le faire.

### Constatation des produits

Les règlements mensuels de l'énergie involontaire et des coûts résiduels mensuels des participants du marché ne figurent pas à l'état des résultats de l'ERNB, puisqu'ils ne représentent ni des produits ni des charges de l'ERNB. En effet, l'ERNB n'agit qu'à titre d'intermédiaire dans le processus de règlement. À cet égard, l'ERNB reçoit les fonds des participants du marché et les distribue à ceux-ci dans le mois suivant le mois au cours duquel les opérations ont été effectuées.

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

#### Constatation des produits (suite)

Le tarif approuvé de l'ERNB, le Tarif d'accès au réseau de transport ou TART, permet à l'ERNB de récupérer ses charges d'exploitation au moyen des services figurant à l'annexe 1 qui sont fournis aux participants du marché. La méthode de recouvrement des coûts utilisée pour les annexes 1 et 2 a été modifiée en avril 2009 par suite de la décision de la CESP rendue le 26 novembre 2008. Les produits mensuels recouverts auprès des participants du marché aux termes des annexes 1 et 2 sont maintenant calculés selon l'utilisation du transport des participants au prorata de l'utilisation totale, multipliée par un douzième des produits annuels exigés. Auparavant, les produits étaient réalisés sur une base mensuelle, hebdomadaire, quotidienne ou horaire, selon les réservations de transport.

Les opérations en vertu de contrats bilatéraux entre des participants du marché ne font pas partie des opérations de l'ERNB.

Les produits découlant des services accessoires et les autres produits divers sont constatés au moment où les services connexes sont fournis.

Les produits tirés du transport, des services accessoires et de l'énergie involontaire ainsi que les coûts résiduels mensuels sont calculés en fonction des données de comptage des participants du marché et des transmetteurs. L'exactitude de ces données dépend des procédures de recouvrement, d'évaluation et de validation des données de comptage qui sont effectuées par des tiers dont la responsabilité n'incombe pas à l'ERNB.

#### Immobilisations corporelles

L'ERNB a conclu une entente avec Transport Énergie Nouveau-Brunswick (« TÉNÉB ») selon laquelle elle loue le Centre de conduite du réseau. Cette entente a été traitée comme un contrat de location-acquisition selon les recommandations du CPN-150, « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location ». Ces immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux égaux aux remboursements du principal du contrat de location-acquisition selon la méthode des intérêts effectifs, ce qui suffit pour amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur vie utile estimative, comme suit :

Bâtiments	32 ans
Matériel	7 ans
Système de sécurité	10 ans

En 2010, l'ERNB a également établi des catégories d'immobilisations au titre du mobilier et matériel de bureau, des améliorations locatives et des actifs en cours de construction. L'amortissement de ces immobilisations s'établit comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	10 à 15 ans
Améliorations locatives	15 ans

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles (suite)

Les actifs en cours de construction ne sont amortis qu'à partir du moment où ils peuvent être utilisés.

#### Opérations de change

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes de change sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

#### Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins. Ils sont classés à titre d'actifs détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

#### Actifs et passifs financiers

Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances. Les comptes créditeurs et les charges à payer, les passifs réglementaires reportés et les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition sont classés à titre d'autres passifs financiers. Ces actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et, après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs.

#### Régimes d'avantages sociaux des employés

Les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont calculées par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction en ce qui concerne la croissance des salaires et l'âge de la retraite des employés.

Les charges ou les crédits comptabilisés relativement aux prestations consistent en ce qui suit :

- le total du coût, calculé par des actuaires, des prestations fournies relativement aux services rendus au cours de l'exercice;
- les intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées;
- l'amortissement du coût des services passés en raison de modifications du régime, calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés en service à la date de la modification;
- l'amortissement des écarts entre résultats et prévisions dépassant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées au début de la période sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés.

# Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées s'applique aux régimes de pension à prestations déterminées interentreprises pour lesquels l'ERNB ne dispose pas de suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. La charge au titre des prestations constituées correspond aux cotisations obligatoires de l'ERNB.

### Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## 3 Immobilisations corporelles

			2010	2009
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
<b>Actifs loués auprès de TÉNB (note 5)</b>				
Bâtiment	2 426	83	2 343	2 356
Matériel	446	283	163	232
Système de sécurité	77	11	66	72
	<u>2 949</u>	<u>377</u>	<u>2 572</u>	<u>2 660</u>
<b>Autres actifs</b>				
Améliorations locatives	87	–	87	–
Mobilier et matériel de bureau	296	8	288	–
Actifs en cours de construction	53	–	53	–
	<u>436</u>	<u>8</u>	<u>428</u>	<u>–</u>
	<u>3 385</u>	<u>385</u>	<u>3 000</u>	<u>2 660</u>

En 2010, l'ERNB a effectué des améliorations locatives au Centre de conduite du réseau et il a également acquis du matériel pour la salle de commande. De plus, du mobilier a été acheté pour un autre emplacement de bureaux loué.

À la fin de 2010, certains coûts ont été traités comme étant en cours de construction. Ces coûts correspondent aux coûts partiels liés au remplacement du système d'acquisition et de contrôle des données et de gestion de l'énergie appelé Supervisory Control and Data Acquisition/Energy Management System (SCADA/EMS). Ce projet se poursuivra en 2011.

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 4 Passifs réglementaires reportés

Les passifs réglementaires suivants ont été inclus dans le poste « Passifs réglementaires reportés » au bilan :

	Événements futurs imprévus \$	Excédent (Déficit) \$	Total \$
31 mars 2009	200	1 763	1 963
Distributions de l'exercice	(200)	(1 763)	(1 963)
Reports de l'exercice	–	2 119	2 119
31 mars 2010	–	2 119	2 119

La Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick a par le passé donné à l'ERNB la permission de garder 300 \$ pour couvrir les événements futurs imprévus. En 2008, une entente de règlement a été déposée auprès de la CESP et est devenue une partie de la requête de modification du tarif. Dans la décision qu'elle a rendue le 26 novembre 2008, la CESP a approuvé l'élimination du compte de l'excédent non réparti. Un montant de 100 \$ a été inclus dans le remboursement de l'excédent 2007-2008. Le solde de 200 \$ a été remboursé avec l'excédent de 2008-2009 au cours de l'exercice.

La CESP a aussi décidé qu'en tant qu'organisme à but non lucratif l'ERNB ne devrait avoir ni excédent ni déficit. Ainsi, l'excédent de 1 763 \$ qui avait été reporté en 2009 a été distribué aux participants du marché en juillet 2009, et l'excédent de l'exercice écoulé a été reporté et devrait être remboursé plus tard au cours de l'année 2010. L'excédent net de 2 119 \$ de l'exercice 2010 comprend un déficit de 55 \$ découlant de la régulation et du suivi de charge pour l'énergie éolienne (services de l'annexe 3 c)). L'ERNB entend ne pas compenser ce déficit par l'excédent total; il reportera plutôt le déficit afin de compenser les excédents futurs découlant des services figurant à l'annexe 3 c). Dans l'attente de l'approbation de la CESP, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ce déficit.

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 5 Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition

Le 30 avril 2005, l'ERNB a établi une entente avec TÉNB, selon laquelle le coût intégral du Centre de conduite du réseau incombe dorénavant à l'ERNB. Cette entente a été comptabilisée à titre de contrat de location-acquisition. Le taux d'intérêt est de 8 % (9 % en 2009) et les paiements mensuels comprenant le principal et les intérêts pour l'exercice 2010 se chiffrent à 18 \$ pour le bâtiment (20 \$ en 2009) et à 7 \$ pour le matériel et le système de sécurité (8 \$ en 2009).

Les paiements annuels minimaux exigibles en vertu de cette entente s'établissent comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2011	302
2012	302
2013	224
2014	224
2015	224
Par la suite	<u>4 579</u>
	5 855
Moins les intérêts théoriques	<u>3 283</u>
	<u>2 572</u>
Montant à payer à court terme	108
Montant à payer à long terme	<u>2 464</u>
	<u>2 572</u>

Aux termes de l'entente actuelle, les dépenses en immobilisations relatives au Centre de conduite du réseau, à l'exception des améliorations locatives, sont financées et amorties par TÉNB.

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 6 Avantages sociaux futurs

L'ERNB offre à ses employés les régimes de pension et autres avantages postérieurs à l'emploi suivants.

#### *Pension*

Les employés de l'ERNB participent à un régime de pension contributif à prestations déterminées interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (la « LPRSP »). Le régime offre aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés d'État et organismes mandataires de l'État une pension de retraite établie d'après le nombre d'années de service et le salaire moyen le plus élevé sur cinq années consécutives.

Le régime était capitalisé à 96,1 % au 1<sup>er</sup> avril 2008, date de sa dernière évaluation externe. La province a avisé les sociétés participantes que le passif actuariel est en voie d'être capitalisé au moyen de versements annuels croissants. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, l'ERNB a versé au régime 143 \$ (121 \$ en 2009). Les versements futurs, le cas échéant, augmenteront en fonction de la croissance annuelle de l'IPC, plus 2 %. Les évaluations actuarielles futures pourraient modifier les besoins de capitalisation.

#### *Pension complémentaire à l'intention des dirigeants*

ERNB a aussi un régime de pension non contributif non capitalisé qui offre à certains dirigeants désignés des prestations de retraite complémentaires en plus de celles prévues par la LPRSP.

#### *Allocations de retraite*

Le régime d'allocations de retraite est un régime non contributif non capitalisé qui offre aux employés, au moment de la retraite, un montant forfaitaire égal au salaire hebdomadaire pour chaque année de service complète jusqu'à concurrence de la rémunération de 26 semaines. Les années de service cumulées antérieurement au sein du gouvernement provincial et de certains organismes mandataires de l'État et sociétés d'État sont prises en compte dans le calcul des allocations en vertu du régime.

#### *Autres avantages postérieurs à l'emploi*

Les employés de l'ERNB ont droit à une prestation d'assurance vie de 15 \$ payable en cas de décès après la retraite. De plus, un dirigeant qui prend sa retraite après l'âge de 60 ans peut bénéficier d'une prolongation de ses protections d'assurance collective jusqu'à l'âge de 65 ans aux frais de l'ERNB.

Le coût net des avantages constaté pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 relativement à la pension complémentaire à l'intention des dirigeants, aux allocations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi s'est chiffré à 57 \$ (108 \$ en 2009).

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 6. Avantages sociaux futurs (suite)

*Autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)*

Les informations sur la pension complémentaire à l'intention des dirigeants, les allocations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de l'ERNB au 31 mars 2010 (date d'évaluation), fondées sur l'extrapolation des données des évaluations actuarielles préparées en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 aux fins comptables, s'établissent comme suit :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	386	403
Coût des services passés et pertes actuarielles non amorti	(102)	(159)
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>284</b>	<b>244</b>

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût net des avantages de l'ERNB au titre de la pension complémentaire à l'intention des dirigeants, des allocations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées	6,30 %	6,50 %
Taux d'actualisation au début de l'exercice utilisé pour calculer le coût net des prestations	6,50 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût net des prestations	2,50 %	2,50 %

Nous présumons des augmentations annuelles respectives de 10 % et de 7 % des coûts par participant couvert au titre des protections de soins médicaux et de soins dentaires en 2010. Nous estimons que l'inflation des coûts des soins médicaux diminuera pour s'établir à 7 % d'ici 2014 et se maintiendra à ce taux par la suite.

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 7 Instruments financiers

#### Juste valeur

Les états financiers de l'ERNB comprennent de la trésorerie, des comptes débiteurs et créditeurs, des passifs réglementaires reportés et des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition. En raison de l'échéance à court terme de la trésorerie et des comptes débiteurs et créditeurs, la valeur comptable de ces instruments représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des passifs réglementaires reportés n'a pas été établie, celle-ci ne pouvant être évaluée facilement puisque ces passifs ne comportent aucune condition de remboursement définie. La variation des taux d'intérêt en vigueur a une incidence sur la juste valeur des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition payables à TÉNB. L'ERNB n'a conclu aucun instrument financier pour couvrir l'exposition à des fluctuations de la juste valeur des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition. La valeur comptable de celles-ci correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

#### Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient exposer l'ERNB à des concentrations de risque de crédit sont essentiellement des comptes débiteurs payables par des participants du marché, ayant trait pour la plupart aux deux clients suivants : Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick et Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick, dont les créances s'élèvent au total à 7 459 \$ (9 185 \$ en 2009). Aucune provision n'a été constituée pour les comptes débiteurs au 31 mars 2010, car la direction estime que tous les comptes débiteurs sont recouvrables. Les tarifs de l'ERNB établissent des périodes spécifiques pour redresser les factures de règlement originales et pour contester les montants facturés pour un mois de service particulier.

Les montants déjà facturés sont régularisés par les factures ultérieures émises au cours de la période de redressement du règlement. Une fois toutes les factures de régularisation envoyées pendant la période de redressement du règlement, les participants du marché peuvent contester les montants facturés pour un mois de service particulier. Si l'ERNB accepte la contestation, une facture finale est émise pour le mois de service. L'ERNB est donc exposé à un risque de crédit jusqu'à la conclusion de tous les redressements de règlement et l'acquittement des factures finales de chaque mois de service. Toutefois, l'ERNB a le droit de récupérer les pertes sur créance auprès des autres participants du marché au moyen de la facturation future.

Conformément au chapitre 7,1 du TART, une facture peut être redressée dans un délai maximal de 12 mois après sa date d'émission initiale en raison d'une erreur de calcul, de relevé de compteur, d'estimation ou autre. Un participant du marché a jusqu'à 10 jours après la date d'émission initiale de la facture pour contester celle-ci.

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 7 Instruments financiers (suite)

#### Risque de taux d'intérêt

L'ERNB est exposé au risque de taux d'intérêt, la variation des taux d'intérêt en vigueur ayant une incidence sur ses flux de trésorerie. L'ERNB n'a conclu aucun instrument financier pour couvrir ce risque.

#### Risque de change

L'ERNB est exposé à un risque de change minimal, car moins de 1 % de ses produits et moins de 1 % de ses charges sont libellés en devises. L'ERNB n'a conclu aucun contrat de change dans le but de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses activités ou sur les présents états financiers.

### 8 Opérations entre apparentés

L'ERNB et les entreprises du groupe d'Énergie NB sont des apparentés, puisqu'ils appartiennent tous à la province du Nouveau-Brunswick.

#### Produits et charges

Les produits et charges entre apparentés qui suivent ont été inclus dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars :

	2010 \$	2009 \$
<b>Produits</b>		
Revenu tiré du transport	70 218	67 837
Services accessoires	16 217	14 392
Divers	577	641
<b>Charges</b>		
Transport	83 465	82 221
Exploitation	5 724	5 841
Services accessoires	7 157	7 284
Divers	246	219

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

### 8 Opérations entre apparentés (suite)

#### Comptes débiteurs et comptes créditeurs

Le tableau ci-dessous présente les soldes entre apparentés des comptes débiteurs et des comptes créditeurs au 31 mars. Les montants inclus dans les comptes débiteurs et les comptes créditeurs sont assujettis aux conditions normales de paiement accordées aux parties non apparentées.

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	\$	\$
Comptes débiteurs	7 484	9 305
Comptes créditeurs	8 259	8 857

### 9 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	\$	\$
<b>Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
<b>comprennent les éléments suivants :</b>		
Intérêts reçus	5	94
Intérêts payés	203	252



**PricewaterhouseCoopers**  
**LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
**Comptables agréés**  
 300 Brunswick House  
 44 Chipman Hill, PO Box 789  
 Saint John, New Brunswick  
 Canada E2L 4B9  
 Téléphone +1 (506) 632 1810  
 Télécopieur +1 (506) 632 8997

Le 29 juillet 2010

### **Commentaires complémentaires des vérificateurs**

L'énergie involontaire et les coûts résiduels mensuels ne sont présentés qu'à titre d'informations supplémentaires. À cet égard, ces informations ne font pas partie des états financiers de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (« ERNB ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et, de ce fait, elles sont exclues de l'opinion exprimée dans notre rapport au conseil d'administration daté du 29 juillet 2010 portant sur les présents états financiers. L'information présentée dans ces annexes n'a fait l'objet de procédés de vérification que dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur les états financiers de l'ERNB et, à notre avis, l'information fournie donne une image fidèle à tous les égards importants pour ces états financiers.

### **Comptables agréés**

## Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick

Informations supplémentaires (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars 2010

---

(en milliers de dollars)

### Coûts résiduels mensuels et énergie involontaire

Le total des coûts résiduels mensuels et de l'énergie involontaire représentant le règlement du volume des transactions liées à l'énergie et aux produits connexes du marché de l'ERNB pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'est chiffré à 19 832 \$ (24 369 \$ en 2009). Ces montants comprennent un montant de 14 508 \$ (21 995 \$ en 2009) qui a été crédité aux entreprises du groupe d'Énergie NB et un montant de 14 671 \$ (20 801 \$ en 2009) qui a été facturé à celles-ci.

Pour l'exercice, les règlements liés à l'énergie tiennent compte d'ajustements de 381 \$ relatifs aux exercices précédents qui découlent d'ajustements sur plusieurs mois effectués en février 2010, en raison de l'utilisation erronée de données de comptage fournies à l'ERNB.

